

ASSEMBLÉE NATIONALE

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 75

présenté par
Mme Pantel, M. Dufau et M. Oberti
à l'amendement n° 65 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
